

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

**Saumur**

Un an. . . . . 25 fr.  
Six mois. . . . . 13  
Trois mois. . . . . 7

**Poste**

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne**  
A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

**On s'abonne**  
A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 NOVEMBRE

LA VRAIE RESPONSABILITÉ

M. Mary-Raynaud, récemment élu député de Saint-Flour et dont la validation n'avait pas encore été prononcée par la Chambre, a disparu il y a quatre jours.

On semble croire généralement que la situation des affaires financières de M. Mary-Raynaud n'a motivé en rien l'acte de désespoir, prélude peut-être d'un acte plus grave encore. Il est au contraire admis que le financier n'a pu supporter plus longtemps les incertitudes d'une situation politique fautive ou tout au moins singulièrement délicate.

M. Mary-Raynaud serait donc en réalité une victime de la politique et nous estimons qu'il n'y a là qu'un incident, mis en relief par les circonstances d'une situation générale. En fait, M. Mary-Raynaud s'était figuré qu'il lui suffirait d'être élu pour que jusqu'au souvenir des condamnations qu'il avait subies fût effacé.

Peut-être aussi s'était-il dit qu'à la Chambre il se trouverait en contact avec certains hommes auxquels leur propre passé inspirerait des sentiments d'indulgence à l'égard du nouveau venu. Il a été sans doute à la fois surpris et irrité en constatant que l'événement ne paraissait pas devoir répondre à ses prévisions. De là un certain affolement qui enlève une grande part de la responsabilité morale.

Mais vraiment M. Mary-Raynaud est-il seul coupable d'avoir nourri de telles illusions ?

Est-ce que, depuis quelques années, on n'a pas volontiers soutenu la thèse de la toute-puissance des majorités ? Pour ne citer qu'un exemple qui est vivant dans la mémoire de tous, un coup de majorité n'a-t-il pas semblé suffisant pour justifier la validation d'un candidat qui n'avait groupé autour de son nom qu'une minorité électorale ?

Nous voulons croire que le jour où elle a émis ce vote, la majorité de la Chambre n'en a pas compris toute la portée, mais d'autres ont pu s'y méprendre et penser qu'il n'était rien que le suffrage universel ne pût effacer, rien que la majorité ne pût amnistier et que, lorsqu'on avait le nombre, il n'y avait pas à se préoccuper d'autres considérations.

Cette erreur a été celle de M. Mary-Raynaud. On ne saurait exiger de tous les hommes qu'ils puisent dans leur raison et dans leur confiance l'énergie nécessaire pour réagir contre des théories décevantes. En pareil cas, les véritables coupables sont ceux qui professent qu'une majorité, toujours mobile, peut créer le droit permanent et que la légitimité du fait dépend du nombre des voix qui l'accablent.

JACQUES D'AULNE.

Lettre de M<sup>r</sup> l'évêque de Sées

La Semaine catholique du diocèse de Sées publie la lettre suivante adressée à S. E. le cardinal Lavigerie par Mgr Trégaro :

Lettre de M<sup>r</sup> l'évêque de Sées à Son Eminence le cardinal Lavigerie

Eminence,  
La France entière s'est émue au récit des paroles que vous avez prononcées dans une

circonstance grave et solennelle. Une société d'élite vous entourait : le clergé, la magistrature, la marine y étaient noblement représentés. Vous avez été écouté avec tout le respect dû à votre auguste personne et à la haute dignité dont vous êtes revêtu.

La question que vous traitiez, Eminence, avait en effet une portée considérable. Attendant de front la situation actuelle de la France, vous avez fait hautement appel à l'union, nous conviant tous, avec votre voix autorisée, à nous rallier au gouvernement actuel de la France. Nous y sommes disposés, Eminence ; mais qu'il soit permis cependant aux catholiques, en particulier, d'examiner le terrain sur lequel vous nous convoquez, avant d'y descendre. La République ne nous effraie pas, si elle reconnaît nos droits ; et nous l'accepterions sans arrière-pensée, de même que nous combattrions une monarchie ou un empire qui nous les refuseraient.

Or, quelles sont donc les garanties qui nous ont été offertes jusqu'ici ? La persécution sourde et souvent ouverte est en permanence, et rien ne nous fait espérer qu'elle cessera bientôt. La franc-maçonnerie juive, toute puissante aujourd'hui, continue plus que jamais à s'acharner à notre perte. Les plus vaillants parmi nous, odieusement expulsés de leur domicile, sont toujours en exil. A-t-on rendu aux pères de famille la plus sacrée des libertés, celle de laisser en héritage leur foi à leurs enfants ? Ne voyons-nous pas chaque jour fermer nos écoles chrétiennes pour faire place, au besoin par la force brutale, à des écoles sans Dieu ?

Ne sont-ils pas nombreux les vénérables prêtres catholiques condamnés à mendier, après avoir été privés arbitrairement d'un modeste traitement que la plus vulgaire justice leur accorde, uniquement pour avoir usé d'un droit incontestable qui appartient à tout citoyen français : celui de s'intéresser au bon gouvernement de son pays ? On refuse à l'Eglise la liberté d'enseigner les peuples, comme elle en a reçu l'ordre de Dieu lui-même qui lui a dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » On proclame enfin des lois qui tarissent la source de l'apostolat, du sacerdoce.

Je m'arrête ; il serait trop long d'énumérer la liste des mesures vexatoires, pour ne pas dire tyranniques, auxquelles nous sommes en butte. Du reste, Eminence, vous les connaissez aussi bien que moi. Vous avez su dans maintes circonstances flétrir éloquemment les agissements de nos ennemis, et il nous souvient d'avoir applaudi à votre vaillance.

Le passé nous donne le droit de nous tenir plus que jamais en garde pour l'avenir. Que nous offre-t-on, en effet, en retour de l'union à laquelle Votre Eminence nous convie ? Pas même la vie sauve, le droit sacré des vaincus.

Un des coryphées de la franc-maçonnerie juive, nos maîtres, hélas ! aujourd'hui, le publiait hautement il y a quelques jours à peine.

« La franc-maçonnerie, s'écriait-il, est une institution appelée à répandre la lumière et à combattre le cléricalisme, le seul parti pour lequel la haine soit une chose sainte. »

Du reste, tous les journaux de la secte, ré-

pondant à votre discours, tiennent à peu près le même langage. Devant de semblables menaces, il me semble que la conduite de tous les Français vraiment catholiques est clairement tracée : mourir s'il le faut, mais mourir sur la brèche en combattant pour Dieu et la France.

Nos devoirs envers la France vont jusqu'à la conscience, nous saurons les remplir ; mais ils s'arrêtent à la porte de ce sanctuaire sacré que nul n'a le droit de violer. Qu'on rende à l'Eglise catholique les libertés auxquelles elle a droit et qu'elle tient de Dieu lui-même ; et le gouvernement de la France, quel que soit le nom qu'il porte, n'aura pas de plus fidèles, de plus dévoués sujets que les catholiques. Alors, Eminence, l'union, la concorde régneront dans notre noble patrie.

Nous demandons la liberté pour tous sans exception, mais la liberté large, grande, vraie, telle enfin que le Christ l'a donnée aux hommes, ses créatures. Nous demandons ce qui est la suprême justice : à rendre à César ce qui est à César, mais aussi à Dieu ce qui appartient à Dieu. Jusque-là, Eminence, il est fort à craindre que votre éloquent appel ne soit pas entendu de tous. Nous attendrons donc, quoi qu'il arrive, avec confiance et sans défaillance, des jours meilleurs.

Veuillez, je vous prie, Eminence, pardonner la franchise de mon langage, qui n'enlève rien aux respectueux hommages que je vous dois et à ma profonde vénération pour un illustre prince de l'Eglise.

Daignez donc agréer, Eminence, l'assurance de tout mon dévouement et de mes sentiments les plus distingués.

† FRANÇOIS-MARIE,  
Evêque de Sées.

Sées, le 17 novembre 1890.

LE KRACH MARY-RAYNAUD

LA BANQUE D'ÉTAT EN FAILLITE

La disparition de M. Mary-Raynaud fait l'objet de tous les entretiens.

Hâtons-nous de dire qu'on ignore toujours ce qu'est devenu le directeur de la Banque d'Etat, et que les hypothèses de la fuite ou du suicide subsistent encore à l'heure actuelle. L'opinion presque générale à la Bourse était que M. Mary-Raynaud avait simplement levé le pied ; les membres de la famille seuls persistent à croire à un suicide.

La faillite de la Banque d'Etat a été prononcée avant-hier, à cinq heures de l'après-midi, par le tribunal de commerce. M<sup>r</sup> Maillard est nommé syndic ; le juge-commissaire est M. Morel-Thibault, constructeur de voitures, rue des Entrepreneurs, 49.

Le fondé de pouvoirs de M. Mary-Raynaud avait demandé la liquidation pure et simple ; mais en présence de la situation faite à la Banque d'Etat par la fuite de son directeur, le tribunal a cru devoir déclarer la faillite.

Toutes les propriétés du directeur de la Banque d'Etat ont été mises sous séquestre. M<sup>me</sup> Mary-Raynaud a fait une démarche auprès du syndic pour demander la mise en vente immédiate de l'hôtel de l'avenue du Bois de

Boulogne. M. Mary-Raynaud est parti en ne laissant à sa femme qu'une somme de deux mille francs, qu'il lui a remise dimanche dernier.

On raconte que M. Mary-Raynaud avait une somnambule attachée à sa personne ; il la faisait passer pour sa belle-sœur, et chaque fois qu'il était sur le point d'entreprendre une affaire ou de se lancer dans une grosse spéculation financière, il ne manquait jamais de la consulter.

Le directeur de la Banque d'Etat était d'ailleurs une sorte d'illuminé ; il cultivait toutes les sciences occultes et avait une inébranlable confiance dans les prédictions de sa somnambule. Celle-ci, paraît-il, lui avait affirmé que son élection serait validée.

M. Mary-Raynaud étant encore député et par conséquent inviolable, le Parquet ne s'est pas encore occupé de la situation déplorable de la Banque d'Etat.

Les plaintes ne seront examinées qu'après l'invalidation du député de Saint-Flour. M. Mary-Raynaud laisserait un passif de deux millions.

A la préfecture de police, on est toujours sans nouvelles de Mary-Raynaud, député du Cantal, directeur de la Banque d'Etat.

Dans tous les cas, si on retrouvait la trace du fugitif, on se bornerait à le surveiller étroitement, M. Mary-Raynaud, comme député, étant inviolable.

On lit dans le Figaro :

« M<sup>me</sup> Mary-Raynaud, dont on devine la douleur, a quitté l'hôtel qu'elle habitait dans l'avenue du Bois ; elle s'est retirée dans sa famille afin d'éviter les visiteurs incessants qui cherchaient à s'introduire auprès d'elle, soit pour réclamer des sommes confiées à son mari, soit pour la questionner sur cette disparition mystérieuse ; la sonnette même de la porte d'entrée a été coupée. »

« M<sup>me</sup> Mary-Raynaud est une ancienne artiste, M<sup>lle</sup> Martine, que l'on a applaudie au Palais-Royal. »

Le Gaulois nous apprend que M. Mary-Raynaud avait reçu le surnom de « poète de la finance ».

Qui s'en serait douté ?

Réflexion du Rappel :

« La politique l'attirait. Qui sait, s'il n'avait pas pensé qu'un jour il deviendrait ministre des finances de ce pays. »

Pourquoi pas ?

LA GUÉRISON DE LA PHTISIE

De Berlin à l'Echo de Paris :

« Un renseignement qu'on n'a pas encore donné, c'est qu'il faut, en moyenne, de 20 à 40 grammes de lymphes pur par malade pour toute la durée du traitement. »

« On répète dans les journaux que l'Empereur est seul, avec Koch, à connaître les détails de la découverte : c'est une erreur. »

« Le docteur Libbertz, gendre de Koch, qui fabrique la lymphe avec plusieurs chimistes, les chefs de clinique et les principaux assistants de Koch à l'Institut hygiénique savent



tous à quoi s'en tenir. Je le tiens de l'un d'eux. Mais ils sont liés par le serment et ne parleront qu'après Koch.

» Vous pouvez également assurer que le cyanure d'or n'entre pas du tout dans la composition de la lymphé. « C'est une absurdité », m'a affirmé un chef de laboratoire de l'Institut. La lymphé se conserve six mois, même un peu plus. On y mélange un peu d'acide phénique. »

De Figaro :

« M. le docteur Schafier est revenu mardi de Berlin, où, comme nous l'avons dit, il était allé en mission auprès du docteur Koch.

» Par considération pour le docteur Péan, dont M. Schafier est le premier aide, c'est à lui que le docteur Koch a remis les deux premiers flacons de lymphé dont il a pu disposer.

» C'est naturellement dans le service que dirige M. Péan, à l'hôpital Saint-Louis, et en présence du maître, que les premières inoculations ont été faites.

» Il y en a eu cinq : deux hommes atteints d'affections tuberculeuses à la hanche, deux femmes atteintes d'affection du coude, une femme atteinte d'affection au pied.

» Aujourd'hui, à neuf heures, le docteur Schafier continuera le traitement sur des malades atteints de lupus.

» A la Faculté de médecine, M. le professeur Cornil a reçu aussi un envoi de lymphé pour les expériences à faire dans les hôpitaux.

» Pour prévenir tout accident, les deux flacons, qui constituent l'envoi, étaient enfermés dans une petite boîte taillée en plein bloc et offrant deux compartiments forés, disposition qui permettait de tenir toujours les flacons debout. Les flacons sont bouchés à l'émeri et recouverts d'un capuchon en baudruche. Leur contenance est de deux grammes chacun ; c'est à peu de chose près celle d'un petit dé à coudre.

» Quant à la liqueur elle-même qui est très claire et très transparente, elle est, ainsi qu'on l'a déjà dit, de couleur brunâtre rappelant sensiblement celle de certains vins de Marsala. Elle n'a nullement cette apparence caractéristique de l'huile ou d'un composé huileux et ne laisse aucune trace de coloration sur les parois du verre.

» M. le professeur Cornil se propose d'expérimenter en premier lieu la lymphé de Koch sur des malades atteints de cette manifestation tuberculeuse appelée lupus, et d'étudier sur eux ces phénomènes de congestion consécutifs à l'inoculation signalés par le savant de Berlin. »

Berlin, 28 novembre.

Hier a eu lieu la conférence avec expériences sur le mode de traitement du docteur Koch que le docteur Bergmann avait annoncé qu'il

ferait pour les médecins français présents à Berlin.

Plus de cinquante praticiens français assistaient à la séance.

Le conférencier a signalé les faits déjà connus et les résultats constatés avec le remède Koch ; il a déclaré que la préparation de la lymphé constituait le secret exclusif de Koch.

Le docteur Bergmann a fait passer ensuite sous les yeux de ses auditeurs des graphiques indiquant le degré de fièvre à la suite de chaque injection, et il leur a montré des flacons contenant le liquide brunâtre du docteur Koch.

M. Bergmann lui-même et ses assistants ont expliqué comment il faut manipuler pour mesurer exactement les doses à injecter.

Un certain nombre de malades, ayant subi le traitement depuis quelque temps déjà, ont été présentés ensuite. On leur a fait de nouvelles injections en présence des médecins assemblés.

Finalement, M. Bergmann a fait visiter aux médecins français plusieurs salles où se trouvaient les malades tuberculeux dans les différentes phases du traitement d'après la méthode du docteur Koch.

#### LE REMÈDE DU DOCTEUR KOCH ET LA DOUANE FRANÇAISE

On nous signale un incident assez curieux qui se serait produit à la frontière. Les douaniers français auraient saisi des bouteilles remplies de lymphé que le docteur Koch envoyait à Paris au docteur Cornil et les auraient renvoyées à Berlin en vertu du règlement qui interdit l'importation de médicaments dont la composition est inconnue.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### FÊTE DE SAINTE-CÉCILE

Programme des morceaux que l'Harmonie Saumuroise exécutera demain dimanche 30 novembre, à la messe célébrée à onze heures, en l'église Saint-Pierre, à l'occasion de la Sainte-Cécile :

1. Marche du *Prophète* (Meyerbeer).
2. *Sancta Maria*, pour baryton, avec accompagnement d'orgue et violon (Faure).
3. *La Muette de Portici* (Auber).
4. Romance sans paroles, pour violon et orgue (Sivori).
5. *Pater Noster*, pour baryton et orgue (Niedermeier).
6. Marche solennelle de la *Messe de Sainte-Cécile*, par l'Orchestre (Gounod).

Le même jour, à 8 heures du soir, grand concert donné au Théâtre par la même Société.

#### Première partie

1. *La Mascotte*, mosaïque, par l'Harmonie Saumuroise (Audran).
2. Air du *Barbier de Séville*, chanté par M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel (Rossini).

volent des bouffées de fumée que le vent rabat des hauts tuyaux des usines.

L'industrie règne ici avec son animation ; tout le long du jour des camions retentissants versent les marchandises sur le trottoir.

La vie active de la cité s'est portée entièrement sur ce point ; de l'autre côté il y a une grande paix et beaucoup de silence ; à peine de loin en loin entend-on le roulement d'une voiture. On marche entre des murs qui dominent des têtes d'arbres, et l'on voit, du haut des collines environnantes, des flots de verdure cacher la moitié des toits. L'herbe, discrètement, fait à chaque pavé un petit cadre de verdure.

Une rue traversant ces quartiers répondait particulièrement à cet ensemble ; là se trouvait au fond d'un magnifique jardin une maison habitée par un riche industriel, M. Puyberton.

M. Puyberton vivait seul dans ce vaste logis, avec une vieille bonne et un vieux jardinier.

Tous les matins, il partait et quittait le quartier silencieux pour se diriger du côté de la cité du commerce où se trouvaient ses ateliers ; il traversait la ville d'un pas affairé, ne regardant personne ; neuf fois sur dix il ne rendait pas les coups de chapeau qu'on lui donnait.

3. Grande fantaisie sur le *Pré aux Clercs*, pour clarinette et piano, M. Muray (Hérold).

4. *Barbe Bleue*, monologue raconté par un Anglais.

5. *La Cloche de ma vieille église*, romance, chantée par M. Dimitri (Obein).

6. Grande fantaisie sur *Rigoletto*, pour violon et piano, M. Goubeault (Alard).

7. *Malgré moi*, romance (Pfeifer) ; *Chanson espagnole* (Delibes), chantées par M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel.

8. *Maman m'a laissé sortir*, chansonnette comique, chantée par M. C. (X.).

#### Deuxième partie

9. *Le Capitaine Fracasse*, fantaisie, par l'Harmonie Saumuroise (Pessard).

10. *Le Bosphore*, sérénade, par l'Harmonie Saumuroise (Coard).

11. Air de la *Jolie Fille de Perth*, par M. Dimitri (Bizet).

12. Concerto pour piano, par M. X. (X.).

13. Grand solo de basse avec accompagnement de piano, par M. Maurice (Christophe).

14. Dno de *Galathée*, par M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel et M. Dimitri (V. Massé).

15. *Le Muet assassin*, grande scène comique à deux personnages (X.).

16. Allégo, par l'Harmonie Saumuroise.

## CORRESPONDANCE

M. G. Terrien nous a adressé, hier soir, la lettre suivante :

« Saumur, 28 novembre 1890.

» Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Craignant que M. Renou ne tronque la réplique que je fais à ses deux derniers articles parus dans la *Petite Loire*, ainsi qu'il l'a fait récemment en insérant ma réponse, je viens vous importuner encore et vous prier d'insérer la lettre suivante :

» Dans l'article paru le 25, M. Renou consacre quatre colonnes pour ne rien dire ; il est constamment à côté de la question. Il est vrai qu'il le fait à dessein, dans le but d'égarer le jugement de ses lecteurs. Je suis donc obligé de lever tout entier le rideau dont il ne soulève qu'un coin, et de faire voir aux lecteurs la comédie tout entière.

» Que disais-je donc dans le précédent article que j'ai écrit ? Que M. le Principal demandait par le traité qu'il présente au Conseil à bénéficier, du moins en grande partie, des 7,400 fr. provenant des traitements des professeurs dont il demande le renvoi. Je vais expliquer comment.

» Quand nos pères créèrent le collège de Saumur, leur but était bien certainement de mettre à la disposition de leurs concitoyens un établissement où leurs enfants pourraient faire leurs études classiques et spéciales. Voilà bien, si je ne me trompe, le but primordial et inamovible de la création de notre collège. Or, quand M. le Principal succéda à M. de Chaumont, trouvant que l'établissement ne possédait pas les éléments nécessaires pour obtenir un résultat suffisamment rémunérateur, « étant donné la concurrence sérieuse qui lui était faite par un établissement voisin », il eut l'idée

d'adjoindre aux études classiques et spéciales un enseignement industriel. Naturellement, il faisait cette entreprise à ses risques et périls ; il achetait de ses deniers les outils nécessaires, et payait également le personnel attaché à cette entreprise particulière. D'un autre côté, le Conseil municipal, l'Administration l'encourageaient dans cette innovation et lui facilitaient la mise à exécution de son idée par des sacrifices d'aménagement qui s'élevaient à une somme fort considérable, je puis même dire énorme. Pour le dédommager des grands frais résultant de cette création, M. Rigolage fut même autorisé à augmenter la pension des élèves qui suivent les cours industriels, et cette augmentation constitue chaque année un bénéfice sérieux, dont M. Rigolage profite seul.

» Voilà donc qui est bien établi : d'une part, les études classiques et spéciales, qui sont le collège proprement dit ; d'autre part, une école industrielle qui est la propriété, la chose, l'entreprise personnelle de M. Rigolage. Or, quand je dis que M. Rigolage demande par son traité à ce qu'on lui laisse les 7,400 francs provenant des traitements des professeurs spéciaux et classiques qu'il renvoie, il demande en même temps à disposer de cette somme pour payer le personnel attaché à son école industrielle.

» Je suis donc obligé de conclure que, si M. Rigolage a fait une entreprise personnelle, il doit, s'il en perçoit seul les bénéfices, en supporter seul les charges ; et je crois, qu'en bon représentant des intérêts de mes concitoyens, les 7,400 francs en question doivent retourner à la caisse municipale, le Conseil ne devant pas, à mon avis, disposer des finances de la Ville pour payer les employés qu'il a plu ou qu'il plaira à M. Rigolage de prendre pour son affaire personnelle.

» Voilà, je crois, la question parfaitement élucidée, et quoique pourra dire M. Renou, je n'y répondrai plus.

» Quant à l'article du 27 novembre dernier, qui n'est qu'une longue provocation se terminant par des menaces, que M. Renou sache donc bien que j'en fais litigieuse ; que je le défie de prouver que j'aie jamais attaqué en lui l'homme privé. Si, après huit jours de réflexion, M. Renou ne m'avait pas attaqué comme il l'a fait, je ne lui aurais certainement pas répondu.....

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon dévouement.

» G. TERRIEN. »

## L'HIVER

Devançant la date officielle, l'hiver se présente cette année avec une rigueur extraordinaire. Pour ses débuts, il a mordu cruellement. Le thermomètre est descendu depuis trois jours à 4, 5 et 7 degrés au-dessous de zéro.

Ce matin, il était à 8° 1/2. Heureusement

1 Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

## Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

La ville de L... se trouve divisée en deux parties, de physionomies bien différentes : la vieille cité et la cité nouvelle. Beaucoup de villes en France se signalent par cette dualité d'aspect. D'un côté, dans le quartier neuf, du bruit, du mouvement, du commerce ; de vastes usines s'ouvrent, où les forges rugissent, où l'on entend le sifflement des machines.

Des marteaux énormes battent le fer. Mille limes stridentes crient à la fois.

Des ouvriers en casquettes, en vestes, animent les rues. Les restaurants à bas prix pululent, avec leurs vitres à rideaux ; les travailleurs y vont satisfaire leur vaillant appétit aguisé par la fatigue.

Il s'élève de là les rires francs et larges de l'homme qui boit du vin à plein verre.

En certains jours de mauvais temps, s'en-

A peine mettait-il le pied dans ses usines que tous, contre-maitres et ouvriers, redoublaient d'ardeur au travail.

Le soir, il reprenait la route de sa vaste habitation. Cette vie était régulière.

Parfois pourtant il s'absentait pendant quelques jours et ce n'était point pour les besoins de ses affaires. Il ne restait pas longtemps éloigné ; il revenait un peu moins sombre qu'il était parti.

Il ne recevait personne chez lui ; les lettres de ses correspondants et tous ceux qui avaient affaire à lui étaient reçus dans ses bureaux, près de ses ateliers. Depuis quatorze ans qu'il habitait L..., on ne lui connaissait pas un ami.

On lui avait cependant souvent fait des avances ; comme la plus exacte probité marquait ses relations commerciales, on ne pouvait lui refuser l'estime, et comme il était riche on le recherchait. Mais il évitait et les conversations des importuns et les invitations des empressés.

On n'eut pas en raison d'ailleurs de supposer M. Puyberton avare ; il était seulement économe et très serré en affaires. Il ne vivait pas ainsi par calcul, mais par insouciance pour tout ce qui ne concernait pas son industrie ;

du moins telle était l'idée que donnait de lui son activité toujours inquiète et intelligente.

Dans les bâtiments qu'il habitait seul on eut pu loger une famille composée de trois générations ; la plus grande partie des pièces inhabitées attendaient encore les meubles et des réparations. Il n'en était pas de même du jardin, objet de soins assidus. M. Puyberton aimait les fleurs ; son vieux jardinier, Antoine, surveillait toutes choses, avait l'œil sur le potager, sur les bosquets, sur les parterres ; sa petite habitation s'élevait dans un coin, entourée de serres, où les plantes exotiques réclamaient son attention journalière.

Lorsqu'on avait poussé la lourde porte en chêne donnant sur la rue, le pied sur le seuil, on s'arrêtait charmé.

Des masses de verdure, excitées par de petits coups de brise, résonnaient de la chanson des abeilles. Elles s'élançaient, en susurrant, d'une longue rangée de ruches vers des corolles fraîches qui sont comme d'autres petites ruches renversées. Dans toute une partie du jardin, la végétation était livrée à son caprice ; on laissait aux branchages et aux feuillages la permission de se croiser, de se tasser, de s'enrouler, de s'entortiller au petit boa-



qu'il n'y a pas de vent violent comme la semaine dernière.

Hier, plusieurs bandes de canards et d'oies sauvages ont traversé la Loire et se sont abattus sur l'eau. De nombreux chasseurs les ont poursuivis, sans beaucoup de succès.

Les premiers glaçons ont fait leur apparition. Ils sont encore rares et petits, mais d'ici vingt-quatre heures ils ne peuvent manquer d'augmenter en volume et en quantité.

Le ciel est clair, le vent est nord, et le baromètre monte.

Les savants ont constaté des taches sur le soleil, qui expliquent, sans doute, la brusque entrée d'hiver que nous subissons.

Pour peu que cette froidure continue, ou augmente encore de quelques degrés, les patients pourront bientôt s'élancer sur les rivières et étangs.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Voici les candidats républicains qui se présentent au Tribunal de Commerce :

Président : M. Coutard.

Juges : MM. Mignon et Chapin.

Juges suppléants : MM. Boutaud et Ciret père.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous nous étions fait l'écho des principaux abonnés du théâtre en demandant à M. Sureau-Bellet de vouloir bien faire le nécessaire auprès de M<sup>me</sup> Arnoldson pour l'engager à chanter *Lakmé* à Saumur.

Aujourd'hui M. Sureau-Bellet nous informe qu'il n'a pu réussir en raison des engagements que M<sup>me</sup> Arnoldson a pris dans d'autres villes.

C'est avec le plus vif regret que nous avons lu cette réponse négative.

Cependant la représentation de *Lakmé* s'annonce comme très brillante.

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Dans le service d'hiver que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 17 novembre, nous avons particulièrement remarqué les améliorations suivantes :

Le train express de nuit partant pour Nantes et la Bretagne a été retardé de 50 minutes. Il part de Paris (gare d'Orléans) à 9 h. 25 soir ; il arrive à Tours à 4 h. 53' matin, à Saumur à 3 h. 2', à Angers et à Nantes à ses heures actuelles, à Saint-Nazaire à 8 h. 7' matin, au Croisic à 9 h. 3' du matin ; la durée du trajet se trouve réduite de 27 minutes de Paris à Tours, de 14 minutes de Tours à Nantes et de 42 minutes de Tours au Croisic.

Le train qui part de Tours pour Châteauroux à 6 h. 30' matin a été avancé à 6 h. 5' pour maintenir sa correspondance avec le train de Limoges à Vierzon, partant de Châteauroux à 9 h. 30' matin.

Les deux trains directs de nuit de la ligne de Tours au Mans qui passaient sans arrêt à

Ecommoy à 2 h. 47' et à 4 h. 14' matin, desservent cette station.

Le train express partant d'Angers à 5 h. 40' soir, dessert la station de La Ménitré.

#### ANGERS. — On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Les deux journaux d'Angers, qui, il y a trois jours, vitupéraient contre nous, l'un railant, l'autre injuriant, parce que nous avons essayé de réduire à ses justes proportions ce qu'ils appelaient le krach d'Angers, avouent aujourd'hui que le nombre des plaintes déposées est tellement insignifiant, que l'instruction manque de base. « Comme sœur Anne, dit l'un d'eux, le juge d'instruction attend... et » ne voit rien venir. »

*Grand-Théâtre.* — Jamais foule pareille ne s'est vue au théâtre d'Angers comme jeudi soir à la représentation de *Lakmé* avec M<sup>me</sup> Sigrid Arnoldson. On a refusé plus de 500 personnes au bureau. Plusieurs familles arrivées des environs pour assister à cette représentation ont été obligées de repartir : il n'y avait pas moyen d'obtenir la moindre place.

Ce soir, l'illustre diva chantera pour la dernière fois, à Angers, le rôle de Violetta dans la *Traviata*. Une salle archicomble est absolument assurée.

**LE MANS.** — Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu jeudi en l'église Notre-Dame-de-la-Couture. La société de secours aux blessés des armées de terre et de mer (Croix Rouge) faisait célébrer une messe solennelle en mémoire des soldats morts pour la patrie.

A cette belle cérémonie assistaient M. le général Coiffé, commandant le 4<sup>e</sup> corps, MM. les généraux de Verdière, Duquesnay, Chanoine, du Randal, et les officiers de la garnison, ainsi que beaucoup de familles.

Dans une allocution d'un patriotisme entraînant, M. l'abbé Morancé, aumônier en chef du 4<sup>e</sup> corps, a ému profondément l'auditoire en rappelant la sainte, la sublime pensée de prier pour les morts. Il a, dans un bel élan d'éloquence, fait allusion à *resurgam*, au souviens-toi !

M. l'abbé Morancé est un simple curé de campagne qui, au moment de la guerre, alors qu'il n'avait pas vingt ans, n'a pas hésité à prendre du service dans l'armée de la Loire, où son frère s'était illustré comme aumônier, selon l'expression même de M. l'amiral Jauréguiberry.

#### CONGRÈS CATHOLIQUE DE NANTES

Le Congrès catholique de Nantes a tenu mercredi soir sa première assemblée générale.

Environ treize cents personnes assistaient à cette réunion, qui était présidée par l'évêque de Nantes.

M<sup>sr</sup> d'Hulst a annoncé qu'un Congrès catholique scientifique, destiné à prouver que le

mouvement scientifique, loin d'être défavorable aux idées religieuses, est leur auxiliaire, se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 1891 à Paris.

De nombreux savants d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique ont envoyé leur adhésion.

Dans sa péroraison, M<sup>sr</sup> d'Hulst a adjuré les catholiques à conformer leur vie à leurs principes, sous peine qu'on se demande à quoi servent les Congrès.

A la première assemblée générale du Congrès catholique de Nantes, M<sup>sr</sup> d'Hulst a annoncé qu'un Congrès scientifique catholique s'ouvrira à Paris, le 1<sup>er</sup> avril prochain.

#### LANCEMENT D'UN NAVIRE

Mercredi 26 novembre, un navire a été lancé à Saint-Nazaire. Il a été construit dans les Chantiers de la Loire, pour le compte du gouvernement japonais. A cette occasion, une délégation japonaise d'une dizaine de personnes est passée, mercredi matin, en gare d'Angers, se rendant à Saint-Nazaire. C'est cette délégation dont nous avons signalé le passage à Tours.

Un ingénieur met en ce moment la dernière main à la fabrication d'une canne électrique appelée à rendre de sérieux services.

En cas de rencontre fâcheuse, il suffira de toucher le « gèneur » du bout de sa canne en appuyant sur un ressort placé dans le pommeau, pour administrer à l'individu un choc qui vous en débarrassera pour quelques minutes, le temps nécessaire à s'éloigner, sans toutefois faire au malfaiteur autre chose que l'étourdir.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 novembre 1890.

La Bourse est indécise et les transactions se restreignent par suite de la faiblesse persistante du marché de Londres. On cote le 3 0/0 95.02 ; le 4 1/2 0/0 104.25.

Le Crédit Foncier ne varie pas à 1,290. Son bilan au 31 octobre accuse pour les dix premiers mois 20,988,599 fr. de bénéfices bruts, soit une augmentation de 70,399 fr. sur la période correspondante de 1889.

La Banque de Paris est très ferme à 840. Le Crédit Lyonnais conserve de bonnes tendances à 796.

La Banque d'Escompte progresse à 567 ; le Crédit Mobilier gagne également 5 fr. à 425.

La Société Générale reste bien tenue à 493.75 ; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 595.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico qui met en paiement le 1<sup>er</sup> janvier prochain son coupon semestriel de 7.50 se traite à 270. Le titre remboursable à 500 fr. rapporte 45 fr. par an et jouit de la garantie du gouvernement espagnol. Le cours actuel est donc très avantageux pour les acheteurs.

A noter la hausse croissante de l'action des mines d'or de Saint-Antoine recherchée à 39.50. Cinq francs de gain en douze jours sur un titre aussi léger, c'est là un résultat sur lequel il n'est pas besoin d'insister.

Les Etablissements Eiffel maintiennent leurs cours d'hier à 565. Les commandes en exécution sont suffisantes pour occuper les ateliers pendant toute l'année 1891, sans parler du Métropolitain dont la concession est pour ainsi dire assurée à la société.

Les Chemins Economiques sont à 409.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 1<sup>er</sup> Décembre 1890

## LAKMÉ

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de LÉO DELIBES.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### LE LAPIN

MÉDAILLE D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS



#### ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

## OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINE CONTRE :

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Consulter MM. les Médecins.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup<sup>rs</sup>, la boîte, p<sup>r</sup> 6 personnes. 0.85

— — — — — 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 6 personnes. . . . . 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 3 personnes. . . . . 0.50

Asperges de 1<sup>re</sup> qualité à boîte. . . . 1.30

— très grosses à la gentenil. . . . 2.50

Jardinière, Macédo n Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

heur de la nature.

Jamais, devant ce luxe de murmures, de parfums, de couleurs, on ne se serait cru dans une ville.

On a observé que les natures les plus rudes, celles qui semblent le plus éloignées de tout ce qui est grâce et poésie, ont un penchant singulier pour les fleurs, ces êtres si absolument poétiques et gracieux.

Au physique, M. Puyberton, avec ses épaules épaisses, son teint hâlé, semblait taillé pour les luttes et les aventures où se déploie surtout l'énergie humaine.

M. Puyberton avait beaucoup voyagé et traversé les mers ; il n'en était plus à recevoir son baptême du tropique ; mais jamais il ne parlait de cette période de sa vie dans ses conversations avec Antoine, la seule personne qu'il entretenait de loin en loin.

Celui-ci put remarquer que dans les temps d'orage, quand l'atmosphère est lourde d'électricité, ou bouleversée par la pluie et des vents furieux, M. Puyberton se promenait d'un pas agité sous les grands arbres, baissant la tête comme absorbé par un souvenir ; l'excellent jardinier mettait encore cette particularité sur le compte du caractère incompréhensible

de son maître, d'ailleurs très bon pour lui et pour ses fleurs.

Un soir, M. Puyberton rentra dans la maison d'Antoine et lui dit :

— Voilà quatorze ans que nous vivons ensemble, Antoine, et que vous n'avez affaire qu'à moi. Les choses vont changer dans une couple de semaines ; vous allez avoir une jeune maîtresse à qui vous obéirez comme à moi-même, mieux qu'à moi. Toutes ses fantaisies devront être pour vous des ordres ; il n'y aura pas de fleurs trop chères pour elle. Si votre travail et vos plans pour telle ou telle partie du jardin ne lui plaisent pas, il faudra recommencer. Vous me direz, au bout d'un mois, si cela vous convient, ou si cela ne vous convient pas ; mais en ce cas, nous serions obligés de nous quitter.

Cette déclaration ne fut pas autrement explicative ; elle laissa le pauvre vieil Antoine très inquiet.

— Mais c'est la fin du monde ! pensa-t-il.

Et il voyait déjà un mauvais génie s'acharnant à mettre à mal la symétrie de ses plants ; la nuit il rêvait que les serres étaient brisées, les pots coquets où verdoyaient les plantes précieuses renversés et dispersés.

— Une jeune maîtresse ! et capricieuse à ce qu'il paraît ! .. Où diable monsieur a-t-il l'idée et pourquoi s'embarrasser de cela à son âge, à cinquante-trois ans sonnés ! Allons, mon pauvre Antoine, fais ton paquet et songe au départ. Jamais je n'aurais cru monsieur capable de songer au mariage. Après cela, il est si original... Je l'ai toujours dit : cet homme ne comprend rien à l'horticulture.

A partir de ce jour, un grand changement s'opéra dans toutes les habitudes de M. Puyberton. Sa maison cessa d'être silencieuse. La vieille servante ouvrit la porte des chambres inoccupées aux tapissiers et aux peintres. Et toutes ces pièces mornes retentirent bientôt du chant des ouvriers occupés à les réparer. Elles prenaient un air de fête.

M. Puyberton négligeait ses usines pour surveiller ces travaux.

— Ça va mal, disait Antoine, ça va très mal, répétait-il en arrosant des tulipes qui dressaient précisément leur calice multicolore dans les plates-bandes les plus proches de la maison.

Des fenêtres grandes ouvertes, les ouvriers interpellaient le jardinier et lui disaient des choses gaies qui lui paraissaient impolies.

— C'est le commencement de la jeune maîtresse, grommelait le brave homme en se retirant, c'est la paix perdue pour mon vieil âge.

M. Puyberton fit décorer un appartement d'une façon toute particulière. Il ne négligea rien pour le rendre attrayant.

On le vit, une journée durant, une lettre à la main, donner des explications qu'il y lisait et les commentant avec beaucoup de détails aux ouvriers. Il organisa une merveille d'ameublement. Tout pourtant était simple, mais de cette simplicité qui vaut son prix et trahit discrètement la fortune. Les rideaux blancs, les tentures de couleurs riantes annonçaient que l'hôte attendu était une jeune fille. Rien ne fut oublié.

Au bout d'un mois de ces travaux, les ouvriers partirent.

Et celle qu'on désirait arriva.

(A suivre.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 29 novembre, dernière représentation de Sigrid Arnoldson et pour ses adieux au public angevin. — *LA TRAVIATA*, opéra en 4 actes.

Dimanche 30 novembre, *La Fille de Mme Angot* et *Les Noces de Jeannette*.

#### CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 30 novembre, *La Tour de Londres*, drame en 5 actes, et *La Consigne est de ronfler*.



MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	18 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 50	Veau	2 —
Métail	14 85	Mouton	2 40
Seigle	11 25	Porc	1 60
Orge	12 25	Poulets la couple	3 50
avoine	8 50	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	10 50
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	18 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	10 —	Luzeerne	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique, 10 —		Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog. 54 —		id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil. id. 2 <sup>e</sup> id. 0f. 35 id. 3 <sup>e</sup> id. 0f. 33 66		Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souza et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 150
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 18 50 à 19 »	de 10 » à »	Saumur, de 18 30 à 18 50	de 8 50 à »
Cholet, de 18 50 à »	de 8 » à »	Baugé, de 18 50 à 20 »	de 8 75 à 10 »
Segré, de 18 50 à »	de 9 25 à »	Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à »
Montreault, de 18 50 à »	de 9 » à »	Chemillé, de 18 75 à 19 »	de 9 » à »
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à »	St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à »
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 9 » à »	Brissac, de 19 » à »	de 8 50 à »
Chalonnes, de 18 75 à »	de 8 50 à 9 »	Doué, de 18 50 à »	de » à »
Nantes, blés américains, de 24 50 à »	les 100 kilos.	Bons blés français, de 23 75 à 24 25	les 100 kilos.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE.

Par exploit du ministère de RENIER, huissier à Gennes (Maine-et-Loire), en date du 27 novembre 1890, enregistré, la dame Anne Marquis, épouse de M. Louis Huet, cultivateur, demeurant ensemble à la Chesnaye, commune de Louerre (Maine-et-Loire), a formé contre ledit sieur Huet sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

André POPIN.

Assistance judiciaire; décision du 11 mars 1890.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Après décès

& par suite de la minorité des enfants Lorouet

Le Mardi 2 Décembre 1890, à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, commis judiciairement,

UN

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

Et d'Hydrothérapie

Situé à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 17,

Comprenant: la clientèle, un matériel très complet, et le droit au bail pour 24 années restant à courir.

Jouissance de suite

Mise à prix: 15,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ou à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers. (872)

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETITE CLOSERIE

Sise à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant: maison d'habitation et d'exploitation, avec 55 ares de terrain nature de jardin affié de vigne et d'arbres fruitiers.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, à Saumur, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (852)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

ON DEMANDE un homme sérieux, marié ou célibataire, pour surveiller une grande propriété dans le département. Appointements 250 fr. par mois, logé, et droit de chasse. S'adresser à M. BASSON, 107, faubourg du Temple, Paris. Joindre timbre de réponse.

ON demande un PETIT CLERC

à l'étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17. — S'y adresser. (879)

Une Personne sérieuse demande place de dame de compagnie ou gouvernante ou pour les écritures et la caisse. — Très bonnes références. — Aux initiales M. J., poste restante, Saumur.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (779)

M Gaston BAZILLE,

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n° 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Vialla, Solonis, Rupestris, Jacques, des Saint-Sauveur, plants d'Aurette, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION

DE

FOURNITURES

Nécessaires à l'École de Cavalerie.

Le 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1890, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des Fournitures ci-après détaillées, savoir :

1. Ouvrages pour la bibliothèque générale et classique et abonnements aux journaux et publications périodiques;
2. Imprimés et registres divers;
3. Fournitures de bureau;
4. Fer et ferraille pour la Maréchalerie;
5. Clous de cheval pour la Maréchalerie;
6. Outillage pour la Maréchalerie;
7. Charbon de terre;
8. Bois de chauffage et charbon de bois;
9. Articles de boissellerie;
10. Ingrédients, couleurs, essences, huiles à brûler et autres, etc.;
11. Articles de vannerie.

Ces fournitures seront adjudgées pour une période de quatre années, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 1891 au 31 décembre 1894 inclus.

La commission chargée de procéder à l'adjudication est composée de :

M. le Maire de Saumur, président; M. le Sous-Intendant militaire, M. le Major de l'École de cavalerie, et M. le Chef d'escadrons, instructeur en chef de l'École de cavalerie, membres.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, déposé au bureau du Capitaine d'habillement de l'École, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> groupes sont également déposés au bureau de M. l'Officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 8 novembre 1890.

Le Général commandant l'École,

Jacquemin.

A CEDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

ON DEMANDE une place de

Garde-particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2 fr. 35 le litre 2 fr. 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÈANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle

par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 07	ACTIONS		Orléans	1862 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 —	Compagnie parisienne du Gaz	536 —
3 0/0 amortissable	96 —	Banque de France	4350 —	Ouest	1487 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	466 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	393 75
4 1/2 1883	104 10	Banque d'Escompte	568 75	Compagnie parisienne du Gaz	1020 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	466 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	25 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	625 —	Transatlantique	1462 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	26 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	543 —	Crédit Foncier	1290 —	Canal de Panama	33 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	418 —	— obligations à lots	100 —
— 1865 4 0/0	537 —	Crédit Industriel et Commercial	637 50	— Suez	2392 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	458 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	602 —
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Lyonnais	793 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	409 50	Crédit Mobilier	425 —	Autrichien 4 0/0 or	94 85	Est 3 0/0 anc. r. à 500	441 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 35
— 1875 4 0/0	530 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	Dette d'Égypte 6 0/0	485 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445 —	— 1889 4 0/0	58 —
— 1876 4 0/0	530 —	Société Générale	493 75	Extérieur 4 0/0	77 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	445 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1876 4 0/0	530 —	Est	875 —	Hongrie 4 0/0 or	90 80	Nord 3 0/0 r. à 500	451 —	— 2 <sup>e</sup>	—
— 1886 3 0/0	409 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1486 25	Italie 5 0/0	93 45	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	448 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation	527 —	Midi	1325 —	Portugal 4 1/2 1888	438 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	446 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	502 50